

**SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 09 mars 2026**

**Nombre de délégués :** L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à 18 heures, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de M. GARDET Benjamin.

**En exercice :** 07

**Présents :** 05

**Absents :** 02

**Votants :** 06

**Présents :** GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, VIALIS Gérard, délégués titulaires.

**Date de la convocation :** Également présents : RAMBAUD Christophe, Maire de Crest-Voland et EXCOFFON Christian, Maire de Cohennoz

23/02/2026

**Absents :** MOLLIER Christelle pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Magdalène, TEYPAZ Thierry, délégués titulaires

**Secrétaire :** BOURGEOIS-ROMAIN Florent

**Délibération n° 2026-03D05 – Approbation budget primitif 2026**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5212-18, L 5218-19 et suivants,

Considérant la nécessité de voter le budget primitif de l'exercice 2026,

Monsieur le Président expose à l'assemblée le contenu du budget et après avoir répondu aux questions posées.

Par ailleurs, vu l'article L1612-28 du CGCT et la possibilité pour l'ordonnateur de réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel), il est proposé de mettre en place cette possibilité à compter du budget du SIVU 2026.

**Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

- Approuve le budget primitif 2026 du SIVU qui s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 029 044.40 €	1 029 044.40 €
Investissement	1 272 155.25 €	1 272 155.25 €
<b>Total</b>	<b>2 301 199.65 €</b>	<b>2 301 199.65 €</b>

- Autorise le président du SIVU à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Ainsi fait en séance, les jour mois et an susdit.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Président  
Benjamin GARDET  
S.I.V.U. DOMAINE SKIABLE  
CREST-VOLAND COHENNOZ  
Mairie  
73500 CREST-VOLAND  
Tél. 04 79 31 61 52 - Fax 04 79 31 68 20  
mail : sivu-domaineskiablecvc@orange.fr